

Séance du 1^{er} septembre 2026
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°01092026D16

Objet : Fixation du grade définitif de l'emploi de coordonnateur périscolaire / culture

Date de la convocation et de l'affichage : 26 août 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 1^{er} septembre 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-Jacques BAZIN.

NOM Prénom	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
AUGER Marie-Loan	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
BERARD Annie	X			
BLARD Thomas			X	
BORDON Francine	X			
BOUTTAZ Charles-Antoine	X			
BUFFAZ Laetitia	X			
CATTY Corinne	X			
CHAPUIS Patrick			X	
CORDEL Lionel	X			
CUNSOLO Loris	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
DIARRA Aly	X			
DUCORON Sylvie	X			
EXCOFFON Laurence	X			
FOURNIER Evelyne	X			
GUILLEMAT Serge	X			
LAMBERT Aymeric	X			
LE GUÉNAN Martine	X			
LEVANNIER Caroline	X			
MALLET Nicolas	X			

NESI Perrine	X			
NICOLAS Damien	X			
PERCEVAL André	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
RAUX Francis			X	
SCHALLER Ophélie	X			
URBINATI Reynald	X			
VARCIN Marine	X			

Secrétaire de séance : Laurence EXCOFFON

Rapporteur : Perrine NESI, conseillère déléguée aux ressources humaines

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est rappelé que lors du conseil municipal du 12 mai 2026, une délibération a été prise permettant la création d'un emploi permanent couvrant les trois grades du cadre d'emploi des animateurs territoriaux et les trois grades du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux.

Cette création permettait une recherche large de candidats pour envisager le remplacement d'un agent en fin de contrat à durée déterminée.

Suite à la procédure de recrutement, un candidat a été retenu.

Aujourd'hui, il convient donc de préciser que l'agent est recruté sur le grade d'animateur territorial et que le poste est donc créé uniquement sur ce grade.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 12052026D20 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PRECISE** que le grade finalement retenu pour l'emploi de coordonnateur périscolaire / culture créé par délibération n° 12052026D20 est le grade d'animateur territorial ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du chapitre 012 ;
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois permanents

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif
Animateur territorial	B	35 heures	1	2

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 1^{er} septembre 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Jean-Jacques BAZIN

La secrétaire de séance,
Laurence EXCOFFON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération du conseil municipal du 1^{er} septembre 2026 n°01092026D16